Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 MARS 2024

RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES

Modification des autorisations spéciales d'absence

Rapporteur : Caroline VABRE
N°CC2024-016

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**72**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : Nathalie MILWARD	

L'an 2024, le 18 mars, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 mars, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Marie-Lise ALTUR (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Jean-Luc BREANT (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Chantal BREUX (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Martine MAILLARD (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 08/04/2024

Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-DE-TORCAY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à Mme Myriam GALKO (BEAUCHES) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Il a été exposé que,

Le code général de la fonction publique prévoit que les agents publics bénéficient d'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains évènements familiaux. Ces autorisations spéciales d'absence sont sans effet sur la constitution des droits à congés annuels et ne diminuent pas le nombre des jours de congés annuels.

Les autorisations spéciales d'absence de droit s'appliquent automatiquement alors que les autorisations spéciales supplémentaires, accordées à l'occasion de certains évènements familiaux, nécessitent d'être instaurées par le conseil communautaire, après avis préalable du comité social territorial.
Ces autorisations d'absences sont accordées par la collectivité sous réserve des nécessités de service et sur présentation d'un justificatif.

Par délibération n°2014-1 du 10 mars 2014, le conseil communautaire a approuvé la liste des autorisations spéciales d'absences octroyées au sein de la collectivité ainsi que leurs modalités d'application.

A la suite de l'adoption du règlement intérieur du personnel, et après avis favorable à l'unanimité du comité social territorial, il est nécessaire de modifier la délibération susmentionnée et de mettre en place les autorisations spéciales d'absences accordées par la collectivité en complément des autorisations accordées de plein droit aux agents par la réglementation et des absences liées aux fêtes légales fixées par l'article L.3133-1 du code du travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

1) <u>Autorisations d'absence liées à des évènements familiaux :</u>

Objet	Durée
Mariage ou PACS de l'agent	5 jours ouvrables consécutifs (jour de la cérémonie inclus)
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables consécutifs (jour de la cérémonie inclus)
Mariage père, mère, grands-parents, petits-enfants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable (jour de la cérémonie)
Maladie grave du conjoint, pacsé ou concubin, d'un enfant, père, mère, beau-père, belle-mère	3 jours ouvrables éventuellement non consécutifs
Maladie grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Décès/obsèques du conjoint, pacsé ou concubin	5 jours calendaires consécutifs (jour de l'enterrement inclus)
Décès/obsèques père, mère, beau-père ou belle-mère	3 jours calendaires consécutifs (jour de l'enterrement inclus)
Décès/obsèques frère, sœur et grands-parents	2 jours calendaires consécutifs (jour de l'enterrement inclus)
Décès/obsèques beau-frère, belle-sœur, oncle, tante, neveu ou nièce	Jour de l'enterrement
Garde d'enfant malade	Durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour (soit 6 jours pour un agent à temps complet travaillant 5 jours par semaine) Doublement possible si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie, de par son emploi, d'aucune autorisation d'absence Autorisation d'absence accordée par année civile pour des enfants âgés de 16 ans au plus (pas de limite d'âge pour les enfants atteints d'un handicap), quel que soit le nombre d'enfants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

2) <u>Autorisations d'absence liées à des évènements de la vie courante :</u>

Objet	Durée
Concours et examens	Le(s) jour(s) des épreuves (dans la limite d'un concours par an)
Don de sang, de plaquettes et de plasma	Temps nécessaire au don
Déménagement du fonctionnaire	Un jour (dans la limite d'un déménagement par an)

3) <u>Autorisations d'absence liées à la maternité :</u>

Objet	Durée
Aménagement des horaires de travail à partir du 3ème mois de grossesse	Dans la limite maximale d'une heure par jour (autorisation accordée sur demande de l'agent et sur avis du médecin du travail)
Séances préparatoires à l'accouchement (ne pouvant avoir lieu en dehors du temps de travail)	Durée des séances (autorisation accordée sur avis du médecin du travail)
Allaitement	Dans la limite d'une heure par jour, à prendre en deux fois (autorisation susceptible d'être accordée en raison de la proximité du lieu où se trouve l'enfant)

4) <u>Autorisations d'absence liées à des motifs syndicaux et professionnels :</u>

Objet	Durée
Mandat syndical : congrès nationaux	10 jours par an (autorisation accordée sur présentation de la convocation)
Mandat syndical : congrès internationaux ou réunions des organismes directeurs	20 jours par an (autorisation accordée sur présentation de la convocation)
Mandat syndical : réunions des organismes directeurs de sections syndicales	1 heure d'absence pour 1000 heures de travail effectuées pour l'ensemble des agents

***VU** le code de la fonction publique et notamment ses articles L.622-1 et suivants ;*
***VU** le code général des collectivités territoriales ;*
***VU** la délibération communautaire n°2014-1 en date du 10 mars 2014 ;*
***VU** l'avis du Comité Social Territorial du 15 novembre 2023 ;*
***VU** le règlement intérieur du personnel.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés : (1 abstention)

<u>ARTICLE 1</u> : APPROUVE la liste des autorisations spéciales d'absence présentée ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240318-CC2024-016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2024
Notification : 03/04/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 03/04/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 03/04/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Nathalie MILWARD** **Secrétaire de séance**